Délibération

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le 13-11-2026
ID : 022-200067981-20261103-DELBU2026_11_76-DE

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE du 03 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par Vincent LE MEAUX , s'est assemblé, à 09h00, Salle Le Trieux, Guingamp sous la présidence de Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :
Béatrice BILLAUX, Pascal BONNEAU, Yvon BOUTIER, Gildas CONNAN, Virginie DOYEN, Michel DUMAIL, Yannick ECHEVEST, Cyril JOBIC, Yannick LE BARS, Philippe LE GOFF, Vincent LE MEAUX, Frédéric LE MEUR, Guillaume LOUIS, Damien MALINAS, Nathalie O'CONNOR, Dominique PARISCOAT, Olivier PICART, Clarisse PINEL, Véronique ROLLAND, Richard VIBERT

Absents excusés : BINOT Marie-Christine, GIUNTINI Jean-Pierre, LEBRETON Bruno, PRIGENT Christian,

❖ ❖ ❖ ❖

DELBU2026-11-076
Urbanisme et droit des sols : Renouvellement des conventions d'adhésion au service commun d'application du droit des sols (ADS)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment de l'article L422-1 à l'article L.422-8 ;

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR ;

Vu la délibération N°2015/002 de la communauté de communes Paimpol-Goëlo en date du 29 janvier 2015 portant création d'un service commun chargé de l'instruction des autorisations d'urbanisme ;

Vu la délibération de Guingamp-Paimpol Agglomération en date du 19 décembre 2017 portant extension du périmètre du service commun d'Application du Droit des Sols et fixation des modalités tarifaires applicables à compter du 1er janvier 2018 ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération en date du 12 décembre 2023 approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Vu le projet de convention d'adhésion au service commun d'Application du Droit des Sols annexé à la présente délibération ;

Considérant l'intérêt de maintenir un service commun permettant de mutualiser les moyens humains et techniques nécessaires à l'instruction des autorisations d'urbanisme ;

Considérant l'échéance, au 31 décembre 2026, des conventions actuellement en vigueur ;

Délibération

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le 13-11-2026
ID : 022-200067981-20261103-DELBU2026_11_76-DE

Considérant la nécessité de conclure de nouvelles conventions afin d'assurer la continuité du service du service d'instruction des autorisations d'urbanisme pour les communes adhérentes à compter du 1er janvier 2027 ;

Considérant les modalités de fonctionnement et de financement définies dans le projet de convention annexé à la présente délibération ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- Valide le projet de « convention d'adhésion au service commun Application du Droit des Sols » annexé à la présente délibération ;
- Autorise le Président, ou son représentant, à signer les conventions avec les communes concernées ainsi que les actes et avenants en lien avec chaque commune adhérente.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

Guingamp-Paimpol Agglomération